



ALLIANZ PENSION INVEST – FONDATION COLLECTIVE SEMI-AUTONOME DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Stratégie de placement

La stratégie de placement de la fondation collective Allianz Pension Invest vise des revenus stables à long terme grâce à une diversification équilibrée dans différentes catégories d'actifs telles que les actions, les obligations et l'immobilier. Grâce à une gestion de fortune professionnelle, la fondation est en mesure de réagir en temps réel aux changements sur les marchés. C'est un gage de solidité financière et d'opportunités de rendement intéressantes.



Des actions pour la croissance

Des investissements dans des actions mondiales pour une croissance à long terme et des rendements attractifs.



L'immobilier pour la diversification

Diversification par des investissements dans des biens immobiliers présentant un potentiel de plus-value et de sécurité à long terme.



Des obligations pour la stabilité

Des obligations pour renforcer la stabilité et obtenir des revenus réguliers.



Les marchés émergents pour des opportunités de rendement

Ajout d'obligations des pays émergents offrant des perspectives de rendement plus élevé.

Allocation stratégique d'actifs

(depuis le 1.1.2023)



Le Conseil de fondation a défini la stratégie de placement présentée ci-dessous sur la base d'un rapport équilibré entre sécurité et opportunités de rendement intéressantes:

2% Liquidités

Les liquidités sont définies comme des espèces ou d'autres actifs qui sont facilement accessibles, flexibles et immédiatement disponibles.

10% Obligations Suisse

Il s'agit de placements en francs suisses. Ces produits financiers proviennent en principe de débiteurs dont la solvabilité se situe dans la catégorie «Investment Grade». L'accent est mis sur les obligations de débiteurs publics et privés ainsi que sur les obligations spéciales garanties par des hypothèques (lettres de gage).

18% Obligations d'entreprises en USD

(couvertes par rapport au CHF)
Il s'agit d'obligations d'entreprises en USD, l'accent étant mis sur les obligations d'entreprises. Les risques de change sont, dans la mesure du possible, couverts par rapport au CHF.

12,5% Obligations des pays émergents

(couvertes par rapport au CHF)
Il s'agit d'obligations des pays émergents. La classification des pays émergents est effectuée selon des normes internationalement reconnues. Les risques de change sont, dans la mesure du possible, couverts en francs suisses.

17,5% Actions Suisse

Il s'agit d'actions et autres titres de participation de sociétés cotées sur une bourse suisse.

17,5% Actions Étranger

Il s'agit d'actions et d'autres titres de participation de sociétés qui ne sont pour la plupart pas cotés sur une bourse suisse.

22,5% Immobilier Suisse

Ces actifs incluent les investissements qui représentent en particulier les bâtiments résidentiels et commerciaux dans toute la Suisse.



Les données utilisées proviennent de différentes sources et sont considérées comme correctes et fiables, mais n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante. Leur exactitude ou leur exhaustivité n'est pas garantie et toute responsabilité pour les dommages directs ou indirects résultant de leur utilisation est exclue. Il ne peut être garanti que la stratégie de placements sera réalisée ou que les investisseurs recevront un rendement sur le montant investi. Un investissement conformément aux stratégies de placement est lié à des risques considérables de perte de produits et de capital. L'évolution de la valeur par le passé n'est pas une garantie pour l'avenir. Ce document ne constitue pas une offre de vente ni une incitation à la remise d'une offre d'achat de parts de fonds ou d'un produit de placement parrainé ou géré par Allianz Suisse. Il a pour seul but de fournir des informations générales et ne doit pas être utilisé dans le cadre d'une offre ou d'une vente de papiers-valeurs. Ce document ne contient aucune déclaration sur l'adéquation des placements décrits ici à la situation individuelle d'un destinataire.